

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 16 Avril 2019 P.V. n° 37

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : M. Joseph BRAU

Excusés : Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP) - M. Didier RABAT (C.T.F.)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

CORRESPONDANCES

Nouveau RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.

- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de **Modification de calendrier** ou d'**Horaire** doit être établie sur **l'Imprimé Officiel**.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Catégorie U13 – U12

AS ST CYR: Demandant le report au 27.04.2019 de la rencontre N° 55247.1 U13 PRE EXCELLENCE poule D contre CLARET MONTETY du 06.04.2019

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à jouer le 27 04.2019.

LA SEYNE: SIGNALANT de la rencontre N° 54948.1 U13 GABY ROBERT contre LORGUES sera reportée

Attente de votre demande réglementaire

AS MAXIMOISE: Demandant le report au 24.04.2019 de la rencontre N° 55090.1 U13 HONNEUR poule C contre FLAYOSC 1 du 03.04.2019

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à jouer le 24 04.2019.

AS ESTEREL: Demandant le report au 24.04.2019 de la rencontre N° 55393.1 U13 HONNEUR poule D contre AS STE MAXIME du 30.03.2019

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à jouer le 24 04.2019.

Catégorie U11 – U 10

SC TOULON : Demandant d'avancer au 24.04.2019 la rencontre N° 57240.1 U10 poule B contre ST MANDRIER du 27.0A.2019.

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à jouer le 24 04.2019.

SIX FOURS LE BRUSC: SIGNALANT de la rencontre N° 56097.1 U11 HONNEUR contre CUERS PIERREFEU est reportée

Attente de votre demande réglementaire

GIENS: SIGNALANT de la rencontre N°57101.1 U11 PRE EXCELLENCE contre LA VALETTE UA est reportée

Attente de votre demande réglementaire

REPORTS DE RENCONTRES

Pour les reports de rencontres il est malheureusement constaté que les motifs ne sont pas toujours réglementairement justifiés. A présent les calendriers sont figés en conséquence les reports de rencontres seront attentivement étudiés avant accord afin de ne pas perturber le bon déroulement des matchs à venir.

CATEGORIE U 13

A jouer le 20 AVRIL 2019

U13 PRE EXCELLENCE poule A

- ST MAXIMIN / CARCES du 23.02.2019 (57596.1)

A jouer le 24 AVRIL 2019

U13 EXCELLENCE poule C

- FLAYOSC 1 /AS MAXIMOISE 1 du 03.04.2019 (55090.1)

U13 HONNEUR poule D

- AS ESTEREL 2 / STE MAXIME du 30.03.2019 (55393.1)

A jouer le 27 AVRIL 2019

U13 HONNEUR poule E

- AS US VAL D'ISSOLE/ ES SOLLIES FARLEDE du 30.03.2019 (57333.1)

U13 PRE EXCELLENCE poule D

- AS ST CYR 2 /CLARET MONTETY 1 du 02.02.2019 (55247.1)

CATEGORIE U 12

A jouer le 13 Avril 2019

U12 PRE EXCELLENCE Poule A

- SIX FOURS 1 / LE PRADET du 02.03.2019 (56763.1)

A jouer le 20 AVRIL 2019

U12 PRE EXCELLENCE poule A

- SIX FOURS LE BRUSC FC 1 / T USAM 1 du 30.03.2019 (56778.1)

CATEGORIE U 11

A jouer le 24 AVRIL 2019

U11 HONNEUR Poule D

- US VAL D'ISSOLE 1 / FLASSANS 1 du 30.03.2019 (56150.1)

A jouer le 4 MAI 2019

U11 HONNEUR Poule D

- US VAL D'ISSOLE/ BRAS du 09.03.19 (56140.1)

CATEGORIE U 10

A jouer le 13 Avril 2019

U10 poule A

-ST MAXIMIN / HYERES FC DU 09.03.2019 (57273.1)

Poule E

- MANDRIER 2 / US CARQUEIRANNE du 02.03.2019 (56365.1)

A jouer le 24 AVRIL 2019

U10 Poule B

- ST MANDRIER / SC TOULON 1 du 27.04.2019 (57240.1)

U13 - U12

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

3^{ème} parution – Amende financière de 31 €

2^{ème} PHASE - Journée 5 du 16.03.19

U13

U13 EXCELLENCE

Poule A :

INSTITUT M20 1 / SC TOULON 2 (54994.1)

U13 PRE EXCELLENCE

Poule D :

T CLARET MONTETY 1 / LE REVEST FC 1 (55258.1)

U13 HONNEUR

Poule D :

FC US ST TROPEZ 1 / AS ESTEREL 2 (55388.1)

U12

U12 PRE EXCELLENCE

Poule A :

HYERES FC 2 / CARQUEIRANNE LA CRAU 2 (56772.1)

DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U 10

- CARQUEIRANNE LA CRAU
- LA SEYNE
- RIAN
- SC TOULON : poule I
- SC DRAGUIGNAN
- TARADEAU
- PIVOTTE SERINETTE : U10 POULE B

U 11

- BANDOL : U11 PRE EXCELLENCE et U11 HONNEUR
- FLAYOSC AC : U11 HONNEUR POULE C - U11 PRE EXCELLENCE POULE C
- LE REVEST : Poule F
- SC NANS
- SC DRAGUIGNAN : U11 HONNEUR
- ST MANDRIER : U11 PRE EXCELLENCE
- SOLLIES FARLEDE : U11 PRE EXCELLENCE - U11 HONNEUR

U12

- BANDOL : U12 PRE EXCELLENCE et HONNEUR
- COGOLIN : U12 PRE EXCELLENCE poule A
- RIAN : U12 HONNEUR
- SIX FOURS LE BRUSC : U12 PRE EXCELLENCE poule A

U 13

- FLAYOSC AC : U13 PRE EXCELLENCE POULE A - U13 EXCELLENCE POULE C
- SOLLIES FARLEDE : U13 PRE EXCELLENCE – U13 HONNEUR
- PUGET SUR ARGENS : U13 PRE EXCELLENCE
- LE PRADET : U13 EXCELLENCE poule B
- SC NANS
- LES VALLONS : U13 PRE EXCELLENCE
- TARADEAU : U13 PRE EXCELLENCE
- LORGUES : U13 Gaby ROBERT

EQUIPE SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

- US LE LUC : U10 Poule K

PLATEAUX DEBUTANTS

U6 / U7 / U8 / U9

INFORMATION GENERALE A TOUS LES CLUBS

Plusieurs clubs organisateurs de PLATEAUX DEBUTANTS signalent que beaucoup d'équipes convoquées sont absentes ce qui a pour cause de perturber considérablement le bon déroulement des rencontres programmées.

Dans ce cadre et pour y remédier, dorénavant, le club organisateur du plateau devra récupérer les feuilles de matchs des clubs présents et les faire parvenir dans un délai maximum de 72 heures au secrétariat du District du Var.

Il est à vérifier qu'avant l'envoi, ces feuilles mentionnent impérativement le nom du club et la catégorie.

En cas d'absence, les clubs non excusés se verront pénalisés d'une amende de 50 euros.

ANNULATION D'AMENDES FINANCIERES PHASE 2 JANVIER et FEVRIER 2019

Suite aux courriels des clubs justifiants de leur présence aux plateaux, les amendes financières de 50 € pour les clubs suivants sont annulées :

JOURNEE DU 19 JANVIER 2019 :

VIDAUBAN (503105)
ASPTT HYERES (520691)

JOURNEE DU 26 JANVIER 2019 :

VIDAUBAN (503105)
ASPTT HYERES (520691)
BORMES (511890)

JOURNEE DU 2 FEVRIER 2019 :

ASPTT HYERES (520691)
LE LAVANDOU (515821)
BORMES (511890)
CARQUEIRANNE CRAU (554251)
CUERS PIERREFEU (545621)
GARDIA CLUB (503183)
HYERES FC (500102)
LE PRADET (519052)

Journée Nationale des Débutants 2018 / 2019 U6-U7- U8-U9 SAMEDI 15 JUIN 2019 Sites retenus

CLUB ORGANISATEUR : SAINTE MAXIME

U6 à U9 de 10 à 15 heures

STADE Gilles DAVID « Les Bosquettes » (Pelouse)

CLUB ORGANISATEUR : LORGUES

U6 à U9 - Après- midi

STADE CAUVIN - 2 terrains (1 Synthétique et 1 Pelouse)

CLUB ORGANISATEUR : TOULON USAM

U6 à U7 - Matin (de 09 à 12 heures)

U8 à U9 - Après- midi (de 13 h 30 à 17 h 30)

STADE des Routes – (Synthétique)

CLUB ORGANISATEUR : SIX FOURS LE BRUSC

U6 à U9 - Matin et Après-midi

STADE Antoine BAPTISTE à SIX FOURS (Pelouse)

CLUB ORGANISATEUR : VAL D'ISSOLE

U6 à U7 - Matin

U8 à U9 - Après- midi

STADE GAREOULT : 2 terrains MATRAGLIA (Pelouse) et BROSSELETTE Synthétique

PARTICIPATION OBLIGATOIRE :

La répartition des équipes, effectuée par le District du Var sera envoyée prochainement aux Clubs par courriel.

Les clubs « Accueil » s'engagent à :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir une aide technique (accueil des équipes, arbitrage)
- Mettre à disposition une sono
- Offrir le gouter

Un membre du Département Technique sera présent sur chaque site.

*Prochaine réunion
Mardi 23 Avril 2019*

**Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT**